



A · D · A · M · A · F

ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
DES ASSISTANTS MATERNELS
& ASSISTANTS FAMILIAUX

Bulletin d'adhésion 2026

Nouvel adhérent

NOM _____ Texte _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Tél _____

Mail _____

@ _____

Assistant familial

Assistant maternel domicile crèche

MAM (1AM 2AM 3AM 4AM)

Nom de la MAM _____

Adresse _____

Nom et prénom des collègues de la MAM :

*

*

*

Tous les membres de la MAM doivent adhérer individuellement :
condition obligatoire pour la délégation d'accueil (résolutoire)

Adhésion ADAMAF 23€

Adhésion UFNAFAAM
(Obligatoire)

- + Assurance Responsabilité civile
- + Assurance juridique
- + Assurance dommage aux biens

Classique 81€

Premium 116€

Exclusive 136€

Ass. Auto UFNAFAAM 34€
(Facultative)

Merci d'établir 2 chèques :
un pour l'ADAMAF, un pour l'UFNAFAAM

Pour valider l'adhésion, envoyez à :

**Yvette DOUCET
8 impasse Luchet
31200 TOULOUSE**

Le bulletin d'adhésion

La copie de l'agrément

Le chèque à l'ordre de l'ADAMAF

Banque : N°

Le chèque à l'ordre de l'UFNAFAAM

Banque : N°

A remplir impérativement

Par mon adhésion, je soussigné(e) donne pouvoir à la présidente de l'association (ou à son fondé de pouvoir) pour me représenter lors de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'UFNAFAAM qui auront lieu cette année.

Signature (précédé de « lu et approuvé »)

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES PAR L'UFNAFAAM

Chaque adhérent peut demander à bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
Dans ce cas, il s'agit d'un supplément à l'adhésion classique (adhésion + pack assurances).

	Classique 81 €	Premium 116 €	Exclusive 136 €
Adhésion 2026 + assurances RCP + juridique +dommages aux biens	•	•	•
Répondre aux questions par téléphone ou mail	•	•	•
Conseils pour l'élaboration d'une lettre	•	•	•
Simple vérification d'un calcul envoyé	•	•	•
Information sur la loi	•	•	•
Transmission d'un document à la demande	•	•	•
Travail de recherche pour l'adhérent	•	•	•
Ecriture d'un courrier à la demande de l'adhérent		•	•
Calcul de la mensualisation avec les données de l'adhérent et le calcul des CP avec les données de l'adhérent		•	•
Par souhait de l'adhérent, intervenir directement avec son employeur (si ce dernier ne parvient pas à expliquer un calcul ou un extrait de la CCN)			•

Durant cette période, l'adhérent sera accompagné par téléphone ou email par une équipe avec une expertise différente selon les besoins (calculs, textes de loi, courrier, statut, assurances).

Pour les MAM (Assurances à prendre directement auprès de l'UFNAFAAM)

- Assurance Local MAM Habitation : **en attente** + Option Indemnités journalières réservée aux MAM : **en attente** pour l'année 2026
- Extension transport réservée aux associations et MAM : 17,50€ (3 transports/an maxi)

Depuis 2024 : Assurance complémentaire OBLIGATOIRE pour les MAM qui adhèrent en tant qu'association auprès de l'UFNAFAAM

Lors de l'assemblée générale de l'UFNAFAAM en juin 2023, il a été voté que les associations adhérentes à l'UFNAFAAM seront dans l'obligation de souscrire une assurance supplémentaire au tarif de **19€ par an** pour protéger ces associations contre divers litiges. L'ADAMAF s'engage à faire parvenir à chaque MAM qui adhère à l'UFNAFAAM le récapitulatif des litiges concernés ainsi que le barèmes des aides et les exclusions.

Garanties proposées par l'UFNAFAAM

Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

- Accueil à l'intérieur et à l'extérieur de votre domicile.
- Blessures que les enfants peuvent avoir : dents cassées, doigt coupé, brûlure...
- Blessures occasionnées entre eux.
- Dommages et intérêts que les parents peuvent vous réclamer.
- Frais engagés par la sécurité sociale.
- Pertes de salaire des parents en cas d'accident de leur enfant.
- Accusations de maltraitance, d'abus sexuel à l'encontre de votre mari ou de vos enfants.
- Morsures d'animaux.
- Intoxications alimentaires (repas fourni par l'AM ou les parents).
- Accueil de stagiaires.
- Si vous blessez involontairement un enfant (ex. chute dans l'escalier).

Dommages Aux Biens (DAB)

- Dégâts occasionnés par l'enfant accueilli à l'intérieur de chez vous (casse du téléviseur, de votre portable, d'une baie vitrée, de vos lunettes, des siennes) ou à l'extérieur (rayure de voiture, casse dans un magasin, chez une amie).
- Les biens de vos amis ou de votre famille à votre domicile.

Protection Juridique (PJ)

- Litige avec un parent sur votre mensualisation, vos congés.
- Accusation de maltraitance, d'agressions sexuelles par votre mari, un de vos enfants.
- Problème avec la PMI pour votre agrément.
- Défense pour passage en CCPD.
- Conflits avec l'employeur (licenciement).
- Problèmes de trop perçus Pôle Emploi.
- Problème avec la CPAM (reconnaissance d'accident du travail ou maladie professionnelle).
- Avec la caisse de retraite.
- Litige sonore avec vos voisins dans l'exercice de votre profession.
- Avec les impôts.